

PROCURATION

L soussigné(s)

propriétaire de _____ action(s) de capital de la société anonyme de droit belge Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques, SABCA, ayant son siège social Chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles,

constitue pour son mandataire spécial : _____

à qui il (elle) confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ladite société, qui se tiendra au siège social le **jeudi 27 mai 2010 à 14h30**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le trente et un décembre deux mille neuf.
2. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le trente et un décembre deux mille neuf.
Proposition de décision : "L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social qui s'est clôturé le trente et un décembre deux mille neuf, comme présentés par le conseil d'administration."
3. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le trente et un décembre deux mille neuf.
Proposition de décision : "L'assemblée décide d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice suivant la proposition faite par le conseil d'administration."
4. Décharge aux administrateurs.
Proposition de décision : "L'assemblée décide de donner décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le trente et un décembre deux mille neuf."
5. Décharge au commissaire.
Proposition de décision : "L'assemblée décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le trente et un décembre deux mille neuf."
6. Nominations statutaires.
 - *Proposition de décision : "Compte tenu du fait que le mandat d'administrateur de Monsieur Charles EDELSTENNE vient à échéance immédiatement après la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Charles EDELSTENNE, pour une période de six ans expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille seize."*
 - *Proposition de décision : "Compte tenu du fait que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy PIRAS vient à échéance immédiatement après la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Guy PIRAS, pour une période de six ans expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille seize."*
 - *Proposition de décision : "Compte tenu du fait que le mandat d'administrateur de Monsieur Sjoerd VOLLEBREGT vient à échéance immédiatement après la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Sjoerd VOLLEBREGT, pour une période de six ans expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille seize."*

- Proposition de décision : "Compte tenu du fait que le mandat d'administrateur de Monsieur Henk VALK vient à échéance immédiatement après la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Henk VALK, pour une période de six ans expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille seize."

Le mandataire peut notamment :

- assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du/de la soussigné(e) toute proposition se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer, signer tous les actes, pièces, procès-verbaux, registres, listes de présence, élire domicile, substituer et, en général, faire le nécessaire.

Fait à Bruxelles, le

IMPORTANT : Prière au mandant d'indiquer ses nom, prénom, adresse et le nombre d'actions de la société qu'il possède, et de faire précéder sa signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".